

Municipalité de Lamarche

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée, il est 13H12.

Je, soussigné Gilbert Savard, maire de la municipalité de Lamarche ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.



M. Gilbert Savard, maire



Mme Annick Lachance, secrétaire-trésorière adjointe

Municipalité de Lamarche

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN EST

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi 7 novembre 2016 à 19 h 30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de M. Gilbert Savard, maire et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Ms. les conseillers, Jean-Luc Savinsky, Réjean Savinsky, Roland Bélanger, et Réjean Gagnon

Mme la conseillère, Lyne Bolduc, Mme la conseillère Doris Pruneau

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Fabienne Girard, directrice générale

ABSENCE :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Gilbert Savard, Maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les membres étant présents et conformément à l'article 157 du Code municipal, tous les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1 *Déneigement*
- 9.2 *Autorisation d'un emprunt auprès de la Caisse Populaire Desjardins d'Alma pour les frais de refinancement au règlement #441*
- 9.3 *Bail Caisse Populaire Desjardins*
- 9.4 *Autorisation à la Société de généalogie de Québec*
- 9.5 *Achat de pneus pour le nouveau camion municipal*

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Exemption de la lecture et approbation du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2016 et du procès verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2016*
4. **ADMINISTRATION**

4.1 *Acceptation liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires nets pour le mois d'octobre 2016 et remise des activités financières pour octobre 2016*

4.2 *Transferts budgétaires*

5. RÉSOLUTIONS

5.1 *Rapport de dépense de la directrice générale*

5.2 *Rapport de dépense de l'employé municipal*

5.3 *Discours du maire*

5.4 *Adoption du budget 2017 pour la Régie intermunicipale secteur nord*

5.5 *Avis de motion d'un règlement de taxation pour l'année 2017*

5.6 *Paiement de la rémunération bibliothèque*

5.7 *Paiement de la deuxième partie de la subvention accordée pour la bibliothèque municipale*

5.8 *Avis de motion du règlement numéro 448 pour abaisser la limite de*

vitesse sur la rue Principale au secteur de l'école primaire

5.9 *Mandat avocat – révision «Accès à l'information»*

5.10 *Achat signalisations – Rue du Plateau et motoneige*

5.11 *Achat pour le service incendie*

5.12 *Appui à la téléphonie cellulaire*

5.13 *Radiation de la résolution # 189-09-16*

5.14 *Demande de projet TPI pour le chemin de l'Île à Nathalie, phase III et pour le rang X*

5.15 *Inspection municipale*

5.16 *Mesurage des boues aux étangs aérés*

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS

6.1 *Demande de travaux dans les sentiers du Club de motoneige Caribou-Conscrit*

6.2 *Demande de commandite Opération Nez Rouge*

6.3 *Demande de réservation de salle gratuite – Carrefour Bénévole Labrecque-Lamarche*

6.4 *SOLICAN – Campagne de financement 2017*

6.5 *Demande de salle gratuite pour Mme Irène Privé*

6.6 *Tel-Aid*

7. INVITATION

8. CORRESPONDANCE

8.1 *Bureau des congrès Alma – Lac-Saint-Jean*

8.2 *Lettres du comité de citoyens*

8.3 *20^e Edition des prix hommage bénévolat-Québec*

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 *Déneigement*

9.2 *Autorisation d'un emprunt auprès de la Caisse Populaire Desjardins d'Alma pour les frais de refinancement au règlement #441*

9.3 *Bail Caisse Populaire Desjardins*

9.4 *Autorisation à la Société de généalogie de Québec*

10. TOURNÉE DES CONSEILLERS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

217-11-16

3. EXEMPTION DE LA LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2016

La Directrice générale Mme Fabienne Girard, dépose les procès-verbaux du 3 octobre 2016 et du 20 octobre 2016, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Jean-Luc Savinsky
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
ET RÉSOLU:**

QUE dispense de lecture soit et est accordé pour les procès-verbaux reçus;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 est approuvé.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2016 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

218-11-16

**4.1 APPROBATION LISTE DES COMPTES À PAYER, DES
COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS
D'OCTOBRE 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau**

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de trente-sept mille six cent douze dollars et dix-huit sous (37 612.18\$), la liste des chèques manuels au montant de vingt-cinq mille trois cent trente-cinq dollars et un sou (25 335.01\$), et les salaires payés au montant treize mille cinq cent quatre-vingt-treize dollars et vingt-deux sous (13 593.22\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total de soixante-seize mille cinq cent quarante dollars et quarante et un sous (76 540.41\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4911 à 4936.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**** Les membres du conseil ont reçu comme chaque mois, l'état des activités financières où les postes budgétaires sont identifiés.**

LISTE DES COMPTES À PAYER:

Aero-Feu	2 029.54\$
Bell Canada	57.49\$
Mégaburo	312.88\$
Cain Lamarre	4 257.19\$
Chemtrade Chemicals	350.90\$
Collectes Coderr	97.73\$
Commission scolaire	523.44\$
Digicom inc.	21.79\$

Les Électriciens du Nord	474.85\$
Laboratoire Environex	151.74\$
Commerces B. Fortin	674.66\$
Fédération Québécoise des municipalités	11.83\$
Letrage GD	91.98\$
Gilbert Savard	540.22\$
Girard Fabienne	174.42\$
Les Entreprises Forestières Lachance	18 445.51\$
Les Compteurs Lecomte	525.58\$
Atelier Léonidas Maltais	57.49\$
Produits Lépine inc.	110.96\$
Maxxam Analytique	200.06\$
MRC Lac St-Jean Est	6 777.48\$
Déneigement Ô Max	45.99\$
Petite Caisse	20.00\$
Société Canadienne des postes	205.95\$
Municipalité de Sainte-Monique	1 212.50\$
Yvon Harvey	240.00\$
Total :	37 612.18\$

**LISTE DES COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE
ET PAR CHÈQUE MANUEL :**

Revenu Québec	6 603.60\$
Revenu Canada	2 610.32\$
Hydro-Québec	340.13\$
Hydro-Québec	2 100.41\$
Hydro-Québec	28.35\$
Bell Canada	220.89\$
Bell Canada	178.43\$
Bell Canada	128.91\$
Hydro-Québec	122.13\$
Hydro-Québec	158.86\$
Hydro-Québec	48.22\$
Hydro-Québec	605.98\$
Hydro-Québec	1 158.94\$
Hydro-Québec	541.90\$
Hydro-Québec	94.55\$
Visa Desjardins	42.26\$
Diane Gagnon	350.00\$
Visa Desjardins	81.68\$
Girard, Tremblay & Associés	6 352.37\$
Ministère du Revenu du Québec	201.00\$
Les Produits Municipaux Sag-Lac inc.	613.65\$
Diane Gagnon	229.80\$
Financière Banque Nationale inc.	2 522.63\$
Total des chèques manuels :	25 335.01\$
Total des comptes fournisseurs :	37 612.18\$
Salaire du mois :	13 593.22\$
Grand total :	76 540.41\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

0239

Je soussignée, Fabienne Girard, directrice générale certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.


 Fabienne Girard, directrice générale

219-11-16

4.2 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QU'il y a des postes budgétaires déficitaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche autorise les virements budgétaires suivants :

MONTANT	DU POSTE BUDGÉTAIRE	AU POSTE BUDGÉTAIRE
100\$	02 110 454	02 412 262rqap
150\$	02 110 454	02 413 422 assurance
1500\$	02 320 522	02 414 141 salaire eaux us.
2000\$	02 320 522	02 414 681 élect.eaux us.
140\$	02 110 454	02 415 422 assurance égout
300\$	02 110 454	02 415 454 formation égout
Total : 4 190\$		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220-11-16

**5.1 RAPPORT DE DÉPENSE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE-
RÈGLEMENT CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE**

CONSIDÉRANT le règlement # 232-12-2007-01 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance extraordinaire le 19 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
ET RÉSOLU :

QUE le conseil reçoit le dépôt de la liste jointe.

<u>FOURNISSEUR</u>	<u>MONTANT</u>
Les compteurs Lecomte ltée	525.58\$
Les Ent. Forestières Lachance	482.90

Municipalité de Lamarche

Total :	1 008.48	\$
----------------	-----------------	-----------

EXPLICATIONS :

1. Pour la station d'eau potable, réparation du compteur
2. Réparation effectuée à la rue Fortin et remplacer conteneurs à déchets du Lac Miquet et ch. Dame-Jeanne

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221-11-16

5.2 RAPPORT DE DÉPENSE DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL RÈGLEMENT CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT le règlement # 232-12-2007-01 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance extraordinaire le 19 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky

ET RÉSOLU :

QUE le conseil reçoit le dépôt de la liste jointe.

#	FACTURE	FOURNISSEUR	MONTANT
1		Déneigement Ômax	45.00\$
		Total :	45.00\$

EXPLICATIONS :

1. Ramassage de détritus au conteneur de Place du quai.

222-11-16

5.3 DISCOURS DU MAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon

ET RÉSOLU

D'accepter le discours du Maire 2016, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Chères citoyennes,
Chers citoyens,*

En vertu de l'article 955 du code municipal du Québec, il est de mon devoir de vous présenter un rapport sur la situation financière de la municipalité. Je vous informe donc des états financiers 2015, du dernier rapport du vérificateur, des indications préliminaires pour l'exercice financier en cours et des orientations que nous comptons prendre pour l'année 2017.

Je vous invite à prendre connaissance des rapports ci-joints pour une information plus complète. De plus, je vous suggère de suivre l'évolution de l'année financière administrative en assistant aux séances régulières du Conseil de notre municipalité.

Je profite de cette présentation pour remercier tous les bénévoles qui œuvrent, d'une manière ou d'une autre, au sein de la Municipalité.

En terminant, je me joins aux membres du Conseil et aux employés municipaux pour offrir à toute la population une joyeuse période des Fêtes remplie de joie et de gaieté, ainsi qu'une année 2017 prospère et sereine.

Municipalité de Lamarche

Ensemble pour mieux servir,

Gilbert Senechal
Maire de Lamarche

Organisme : Lamarche

Code géographique : 93060

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil municipal de Lamarche,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés et joints de la municipalité de Lamarche et une vérification de l'absence de fraude par contrôle, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière et le compte de résultat par contrôle, qui comprennent l'état consolidé de la variation des actifs financiers, l'état consolidé des dépenses des opérations, l'état consolidé des flux de trésorerie et de financement, ainsi qu'un résumé des informations supplémentaires et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés et joints conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qui est considéré comme nécessaire pour permettre la réalisation de cet objectif de façon adéquate.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, généralement reconnus au Canada, sur notre jugement que nous nous conformons aux Normes canadiennes de l'audit de façon indépendante. Nous ne sommes pas responsables de la détermination du comportement par l'entité des renseignements.

Un audit implique le fait de recueillir des preuves de probabilité au lieu de recueillir des éléments concluants. La nature des preuves et les informations fournies dans les états financiers consolidés de l'entité sont tels que nous sommes en mesure de détecter les erreurs significatives, qui affectent matériellement le compte de résultat, l'évaluation de ses passifs, l'auditeur prend en considération le contexte interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés. Nous n'assurons pas que nous sommes en mesure de détecter toutes les erreurs. Un audit effectué de façon indépendante ne garantit pas l'absence de fraude. Nous sommes responsables de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour nous former une opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés joints, dans leur ensemble, donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Lamarche au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats et de ses activités de la période de leur exercice financiers nets de ses opérations. Nous sommes en mesure de détecter toutes les erreurs significatives, qui affectent matériellement le compte de résultat, l'évaluation de ses passifs, l'auditeur prend en considération le contexte interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés.

Observations

Une fois que nous aurons effectué nos observations, nous allons présenter l'attention des membres du conseil municipal de Lamarche sur la situation financière consolidée de l'entité. Les observations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, les états joints, effectués conformément au modèle financier par le conseil des affaires municipales et de l'occupation de territoire et services aux citoyens de Lamarche, ont été effectuées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Elles ont été effectuées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Organisme : Lamarche

Code géographique : 93060

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Raymond Chabot, C. A. Chartered Accountant

5000, rue de la Loi, 100, Québec, Québec, Canada, G1P 1V8

Municipalité de Lamarche

Organisme: Lamarche

Code géographique: 63060

INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	Réalizations 2014		Budget 2016		Réalizations 2016	
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé ¹
Excédent (déficit) de l'exercice	1	223 911	253 795	57 873	1 071	59 044
Autres revenus d'investissement	2	145 054		56 352		56 352
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant contribution à des fins fiscales	3	78 247	253 795	1 671	1 071	2 892
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
Amortissement	4	171 828		170 759	183	170 942
Produit de cession	5					
(Gain) perte sur cession	6					
Reduction de valeur / Rehaussement	7					
Propriétés dévaluées à la revente	8	171 828	170 759	183		170 942
Coût de dépréciation	9					
Reduction de valeur / Rehaussement	10					
Faits, placements de participations à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales						
Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision: pour moins-value / Reduction de valeur	14					
Financement	16					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	17	103 840	202 795	49 000		49 000
Remboursement de la dette à long terme	18	(103 840)	(202 795)	224 052		24 052
Affectations	19			(165 020)		(165 020)
Amortissement	20					
Excédent (déficit) de fonctionnement	21	1 825	50 000	53 916		53 916
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	22					
Réserves financières et fonds réservés	23	(8 988)		(12 271)		(12 271)
Dépenses constatées à l'air ou à pourvoir	24					
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	25					
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	26	(10 820)	(49 020)	(85 197)		(66 187)
	27	57 185	(233 795)	(63 160)	183	(60 297)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	28	135 412		(78 859)	1 254	(77 696)

¹ Le total consolidé exclut les collaborations appropriées entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.

RÉALISATIONS MUNICIPALES 2016

- En janvier 2016, une aide financière de 1000\$ fut remise pour aider au transport scolaire des élèves qui n'ont plus de service de transport à l'heure du dîner.
- Organisation d'un souper-soirée pour souligner l'arrivée du Nouvel An.
- Installation de onze nouvelles lumières de rues installées au chemin de l'île à Nathalie, au chemin de la Montagne, au Lac Rémi, au chemin Dame-Jeanne, au chemin de la Pointe-Simard, au rang du Lac, au chemin de la Place du Quai et à la rue Principale.
- Subvention pour l'entretien des chemins au Programme de réfection des chemins de villégiature sur les terres publiques intramunicipales (TPI) pour les chemins des secteurs du Lac Miquet (10 000\$) et au Lac Rémi (5 000\$).
- Réfection du sentier de motoneige et de quad le long de la rivière Péribonka. Projet subventionné par le Fonds Péribonka-Projets Locaux, accordé via la municipalité. Ces travaux sont la continuité de ceux effectués l'an dernier.
- Engagement de l'enveloppe restante à la Politique Nationale de la Ruralité (PNR) en concrétisant ces deux projets : - Fonds pour démarrer un Festival VTT et plein air (5 000\$) – Fonds pour l'association au Lac Rémi afin de servir comme levier pour des demandes d'aides financières concernant la problématique d'algues bleu-vert (5 000\$).
- Élaboration d'une politique familiale (PFM) et municipalité amie des aînés (MADA).
- Élaboration d'une planification stratégique sur le développement touristique avec une aide financière du Fonds conjoncturel (10 902\$).
- Obtention de trois projets (PNR) Politique nationale de la ruralité : développement de la marina, agrandissement, promotion et sécurité des lieux (34 120\$); installation de pancartes de bienvenue (5 459\$); installation d'un suramplificateur cellulaire autour du bâtiment municipal (3 569\$).
- Amélioration du chemin de la Pointe d'Appel avec l'obtention d'une subvention au (PDAF) Programme d'aménagement durable des forêts (10 000\$).
- Demande d'achat de terrain auprès de la MRC Lac St-Jean pour développer les secteurs de la rivière Péribonka pour le développement d'une vingtaine de terrains de villégiature.
- Achat d'un nouveau camion municipal.
- Attribution de trois postes d'emplois étudiants placement carrière-été 2016, sélectionnés par entrevue, les deux étudiants pour l'animation sont Mme Annie-Claude Godin et M. Jonathan Bouchard-Côté et l'étudiant pour le camping est M. William Fortin.

Municipalité de Lamarche

- Réparation du chemin de la Pointe-Simard en enlevant des souches sur une partie du chemin.
- Mise en ligne d'un nouveau site internet de la Municipalité par l'entreprise Saguenay Média.
- Appui donné à Tourbières Lambert pour le projet de développement d'une tourbière dans le secteur du Rang 9.
- Amélioration du chemin Secteur Morel avec l'obtention d'une subvention au Programme de réfection des chemins de villégiature sur les terres publiques intramunicipales (TPI) (4 309\$).
- Adoption des amendements au code d'éthique des élus et à celui des employés.
- Demande au Ministère des Transports (MTQ) afin d'effectuer de l'asphaltage sur les accotements afin de rendre l'accès des cyclistes plus sécuritaires et attrayant sur la route reliant Labrecque à Lamarche.
- Amélioration au chemin Lac Miquet avec l'aide financière obtenue du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) (12 000\$).
- Participation pour un montant de 6 000\$ via le Fonds de Développement des Territoires pour les projets de réfection de la motoneige pour effectuer des corrections.
- L'installation d'une génératrice à la station d'eau potable au 7 Rang Caron.

RÉSUMÉ DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA MRC DE LAC-SAINTE-JEAN-EST

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Rémunération mensuelle De base	218.84\$	221.25\$
Rémunération par présence Aux réunions de la MRC	97.92\$	99.00\$
Rémunération mensuelle de Base additionnelle pour les Membres du CA	54.35\$	54.95\$
Rémunération par présence Aux réunions du CA	97.92\$	99.00\$
Allocation non imposable	50% des 4 Items précédents	50% des 4 Items précédents

**M. le maire a été présent à toutes les réunions de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, pour ceux et celles qui veulent voir l'assiduité des autres maires le rapport est public au bureau municipal.*

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

- Rémunération annuelle versé au Maire : 7 200\$
 - Rémunération annuelle versé à chaque élu : 2 520\$
- *Montant incluant la rémunération et l'allocation de dépense.*

AMÉLIORATIONS DU RÉSEAU ROUTIER 2016

Subvention du député - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) :

- Montant subvention : 12 000\$
- Secteur visé : Chemin du Lac Miquet

Subvention - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal :

- Montant subvention : 5 000\$
- Secteur visé : Rue Principale

Trois subventions - Programme de réfection des chemins de villégiature construit sur les terres publiques intramunicipales (TPI) :

- Montant subvention : 12 000\$
- Secteur visé : Chemin du Lac Miquet
- Montant subvention : 5 000\$
- Secteur visé : Chemin Lac Rémi
- Montant subvention : 5 000\$
- Secteur visé : Chemin de la Pointe d'Appel

Subvention - Programme d'aménagement durable des forêts (PDAF) :

Municipalité de Lamarche

- Montant subvention : 10 000\$
 - Secteur visé : Chemin de la Pointe d'Appel
- Subvention - Programme de réfection des chemins de villégiature construit sur les terres publiques intramunicipales (TP):
- Montant subvention : 4 039\$
 - Secteur visé : Chemin du Secteur Morel

LISTE DES DÉPENSES DE PLUS DE 2 000\$

Acklands Graiger inc.	Équipements pompiers	2 708.40\$
**Cain Lamarre Casgrain Wells	**Avocat	26 126.84\$
Commerces B. Fortin inc.	Essences et achat divers	5 138.54\$
Entrepreneurs Forestiers Alex et Nico	Déneigement	7 848.44\$
Entreprise Fortin Labrecque	Déneigement	79 927.42\$
Euréko	Revitalisation bande riveraine	5 000.00\$
Excavation MJ	Projets Pérignonka	30 801.81\$
Financière Banque Nationale inc.	Intérêts des prêts	9 816.31\$
Génératrice Drummond	Génératrice eau potable	32 767.87\$
Girard, Tremblay & associés	Arpenteurs (file à Nathalie Phase 2 / Camping)	24 952.57\$
Groupe Consensus inc.	Chargée de projet (MADA / PFM)	5 354.89\$
Groupe Sanidro	Nettoyage du réseau égout	7 789.62\$
Hydro-Québec	Électricité (éclairage rues et autres)	37 324.59\$
LD Performance	Réparation camion municipal	2 178.40\$
Les Électriciens du Nord	Installation luminaires et divers	10 484.88\$
Les Entreprises Forestières Lachance	Entretien estival voirie et divers	65 388.20\$
Mécalac	Souffleuse à neige et réparations diverses	3 486.03\$
Ministre des Finances	Sûreté du Québec et permis divers	38 376.00\$
MRC Lac-St-Jean-Est	Quotes-parts 2016 et génie civil	117 793.71\$
PG Solutions inc.	Logiciel informatique municipal	4 997.76\$
Potvin & Bouchard	Matériaux divers	4 747.28\$
Produits Lépine inc.	Articles de nettoyage	2 175.34\$
Pro Pleux Fondations	Pieux pour deux chalets (camping)	5 932.71\$
Pro Services	Galeries quatre chalets (camping)	7 358.40\$
Raymond Chabot Grant Thornton	États financiers - comptable	24 599.37\$
Régie Intercommunale secteur Nord	Quotes-parts	4 264.00\$
Régie Intercommunale incendie sect. Nord	Quotes-parts	21 806.00\$
Revenu Canada	Remises pouv. Fédérales	22 682.17\$
Revenu Québec	Remises pouv. Provinciales	57 175.18\$
Saguenay Média	Site internet de la municipalité	7 836.59\$
S.F. Communication	Suramplificateur cellulaire	3 568.31\$
Signis inc.	Signalisation	2 054.87\$
SNC - Lavalin Gem Québec inc.	Auscultation des chaussées	5 336.57\$
Société Assurance Auto Québec	Immatriculations (camions mun./incendie)	6 015.80\$
Synergie Développement & Marketing	Planification stratégique touristique	7 617.09\$
Topimai	Pancartes de bienvenues	5 813.05\$
Ultima Assurances	Assurances	18 546.00\$
WSP Canada inc.	Plan d'intervention	11 037.60\$

**** Le montant de la firme d'avocat Cain Lamarre Casgrain Wells est élevé considérant le litige avec l'entrepreneur Construction Rock Dufour. ****

ORIENTATION POUR L'ANNÉE 2017

- Amélioration du réseau routier
- Rendre le service de téléphone par cellulaire accessible sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Lamarche
- Mise aux normes du système de climatisation et du fonctionnement des urinoirs du bâtiment municipal
- Seconde phase de l'Île à Nathalie à développer
- Installation d'un nouvel abri à la rampe de mise à l'eau
- Agrandissement du garage du centre communautaire (presbytère)
- Rafrâchir la salle municipale
- Embauche d'une ressource en loisirs
- Élections municipales le 5 novembre 2017 : L'année 2017 est une année d'élections municipales, comme vous le savez déjà la municipalité reçoit la liste électorale du gouvernement et nous ne pouvons la modifier sauf durant la révision de la liste électorale qui se tiendra l'automne prochain. C'est la responsabilité de tous les citoyens de valider s'ils sont inscrits sur la liste électorale.

Municipalité de Lamarche

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017

L'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir un calendrier des séances régulières pour la prochaine année :

Pour l'année 2017, les séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Lamarche se tiendront les premiers lundis du mois (sauf exception) à 19H30 à la salle municipale :

- 16 janvier 2017 (*exception*)
- 6 mars 2017
- 1^{er} mai 2017
- 3 juillet 2017
- 11 septembre 2017 (*exception*)
- 6 novembre 2017
- 6 février 2017
- 3 avril 2017
- 5 juin 2017
- 14 août 2017 (*exception*)
- 2 octobre 2017
- 4 décembre 2017

FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

LES BUREAUX MUNICIPAUX SERONT FERMÉS DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES
SOIT DU 23 DÉCEMBRE 2016 JUSQU'AU 16 JANVIER 2017 AINSI QU'EN 2017
DURANT LES DEUX SEMAINES DE LA CONSTRUCTION SOIT DU 23 JUILLET 2017
AU 6 AOÛT 2017.

223-11-16

5.4 ADOPTION DU BUDGET 2017 POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SECTEUR NORD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche fait partie intégrante de la régie intermunicipale du secteur nord ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le budget pour l'année 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche accepte le budget de la régie intermunicipale secteur nord pour 2017 au montant de 4 729\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

224-11-16

5.5 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2017

Avis de motion est donné par M. Roland Bélanger, conseiller # 4

QU'un règlement de taxation pour l'année 2017 sera adopté.

QUE ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

*La date pour l'adoption du budget est prévue être le 21 décembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

225-11-16

5.6 PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION BIBLIOTHÈQUE

Municipalité de Lamarche

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche verse chaque année une rémunération à sa responsable;

CONSIDÉRANT QUE Mme Héliène Bouchard est la responsable de notre bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche verse la rémunération de Mme Héliène Bouchard au montant de 350\$ pour l'année 2016.

QUE poste budgétaire 02 702 30 141 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

226-11-16

5.7 PAIEMENT DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche a prévu lors de l'élaboration du budget pour l'année 2016 une aide financière de 1 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la première moitié a été versée en mars 2016;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Jean-Luc Savinsky
APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche verse la deuxième moitié du montant accordé au montant de 500\$ pour l'année 2016 pour permettre l'achat de nouveaux livres et de fournitures de bureau.

QUE poste budgétaire 02 702 30 670 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

227-11-16

5.8 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 448 POUR ABAISSER LA LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE PRINCIPALE AU SECTEUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Je soussigné, Doris Pruneau conseiller # 3 de la municipalité de Lamarche, donne avis de motion de la présentation d'un règlement numéro 448 pour abaisser la limite de vitesse sur la rue Principale au secteur de l'école primaire. Ce règlement sera présenté à une séance subséquente.

Ce règlement sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Municipalité de Lamarche

228-11-16

5.9 MANDAT AVOCAT – RÉVISION «ACCÈS À L'INFORMATION»

CONSIDÉRANT QU'il y a une demande de révision d'accès à l'information auprès de la commission ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes morales ont l'obligation d'être représentée par un procureur lors de cette audience;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon**

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche mandate notre procureure au dossier, soit Me Karine Boies de Cain Lamarre afin de nous représenter dans cette procédure auprès de la Commission d'Accès à l'information.

QUE le poste budgétaire 02 190 00 412 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

229-11-16

5.10 ACHAT SIGNALISATIONS – RUE DU PLATEAU ET MOTONEIGE

CONSIDÉRANT QUE deux pancartes ont disparues lors des derniers mois;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Roland Bélangr
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky**

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche autorise la dépense pour l'achat de deux nouvelles pancartes de signalisation. L'une pour annoncer la rue du Plateau et l'autre pour une traverse de motoneige, au montant de 100\$

QUE le poste budgétaire 02 355 00 649 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230-11-16

5.11 ACHAT POUR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT la demande de la Régie incendie secteur Nord pour procéder à l'achat d'un capteur thermique pour les casernes de secteur Nord;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon

ET RÉSOLU

Municipalité de Lamarche

QUE le conseil accorde l'achat d'un capteur thermique au montant de 606.39\$ pour les besoins de notre service incendie.

QUE le poste budgétaire 02 220 00 649 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231-11-16

5.12 APPUI À LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT que la municipalité a déposé des demandes d'aides financière pour l'instauration d'une tour cellulaire sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la sécurité des usagers est très prioritaire pour la municipalité de Lamarche;

CONSIDÉRANT que les nombreuses fluctuations de niveau d'eau perturbent gravement la navigabilité et la sécurité des utilisateurs sur la rivière Péribonka et sur le lac Tchitogama;

CONSIDÉRANT qu'il serait judicieux d'obtenir l'appui de Rio Tinto Alcan et Hydro-Québec pour ce projet de tour cellulaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche demande l'appui de Rio Tinto Alcan et Hydro-Québec pour l'installation d'une tour cellulaire sur notre territoire, afin de desservir une partie de la rivière Péribonka.

QUE Rio Tinto et Hydro-Québec transmettent une correspondance d'appui à notre projet, auprès de :

Mme Dominique Anglade, Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique.

Ainsi que M. Navdeep Singh Bains, Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, que notre municipalité souhaite obtenir de l'aide financière pour l'installation d'une tour cellulaire sur son territoire et qu'il s'agit d'une priorité pour notre communauté.

QU'il soit demandés aux deux paliers gouvernementaux d'entreprendre ensemble l'élaboration et la mise en place de ce service indispensable aux populations de nos secteurs, en allant de l'avant avec le projet d'installation de notre tour cellulaire via l'Aide-Tic.

QU'une copie conforme soit transmise à la municipalité de Lamarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

232-11-16

5.13 RADIATION DE LA RÉSOLUTION # 189-09-16

Municipalité de Lamarche

CONSIDÉRANT que le promoteur devant acheter le camping municipal s'est désisté pour des raisons de santé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche procède à la radiation de la résolution #189-09-16 sur la vente du camping municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

233-11-16

5.14 DEMANDE DE PROJET TPI POUR LE CHEMIN DE L'ÎLE À NATHALIE PHASE III ET POUR LE RANG X

CONSIDÉRANTQUE la MRC de Lac St-Jean-Est offre un programme de subvention pour des chemins situés sur les terres publiques intramunicipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche compte développer une troisième phase au secteur du chemin de l'Île à Nathalie;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky

ET RÉSOLU

D'autoriser la directrice générale à déposer une demande de projet au «Programme de réfection des chemins de villégiature construits sur les terres publiques intramunicipales», pour la construction d'un nouveau chemin à la phase III à l'Île à Nathalie au montant de 10 000\$, ces travaux consisteront à de la préparation du chemin, tel que déboisement, débroussaillage etc;

D'autoriser la dépense pour les dépassements de coûts s'il y a lieu.

Que la municipalité de Lamarche s'engage à maintenir ce chemin en bon état, lorsqu'il sera terminé.

Que le poste budgétaire 03 600 53 soit imputé.

*prendre note que M. Réjean Gagnon s'est retiré de la discussion et de l'approbation de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

234-11-16

CHEMIN RANG X

CONSIDÉRANTQUE la MRC de Lac St-Jean-Est offre un programme de subvention pour des chemins situés sur les terres publiques intramunicipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche compte développer une troisième phase au secteur du chemin de l'Île à Nathalie;

EN CONSÉQUENCE

Municipalité de Lamarche

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky

ET RÉSOLU

D'autoriser la directrice générale à déposer une demande de projet au «Programme de réfection des chemins de villégiature construits sur les terres publiques intramunicipales», pour l'amélioration du chemin au rang X pour un montant de 5 000\$, ces travaux consisteront à du chargement et creusage de fossés.

D'autoriser la dépense pour les dépassements de coûts s'il y a lieu.

Que la municipalité de Lamarche s'engage à maintenir ce chemin en bon état, lorsqu'il sera terminé.

Que le poste budgétaire 03 600 53 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

235-11-16

5.15 INSPECTION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE suite à la démission de Mme Julie Gaudreault, nous n'avons pas de personne pour l'inspection municipale;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu une offre de service par M. Alain Bouchard de St-Nazaire qui totalise une vingtaine d'années d'expérience;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR le conseiller Roland Bélanger

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche procède à l'embauche de M. Alain Bouchard du 1259 Carreau Gervais, St-Nazaire, à 16 heures semaine, au taux de 30\$/heure et qu'il soit autorisé à émettre les permis, certificats, amendes, constats etc pour et au nom de la municipalité de Lamarche.

Qu'il soit autorisé à représenter la municipalité de Lamarche dans le cadre du travail d'inspecteur municipal.

QUE le poste budgétaire 02 610 141 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

236-11-16

5.16 MESURAGE DES BOUES AUX ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QU'un résultat d'analyse est hors norme depuis mars 2016 et que l'employé municipal n'a pu effectuer le mesurage des étangs aérés ;

CONSIDÉRANT QU'un engagement de la municipalité est demandé par le Ministère de l'environnement afin d'effectuer ce mesurage au printemps de 2017;

EN CONSÉQUENCE

Municipalité de Lamarche

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon**

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche s'engage à effectuer le mesurage des boues aux étangs aérés dès qu'il sera possible de le faire après le dégel des étangs, soit vers avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS

6.1 CLUB DE MOTONEIGE CARIBOU-CONSCRIT, DEMANDE DE TRAVAUX DANS LES SENTIERS

Refusé.

6.2 DEMANDE DE COMMANDITE OPÉRATION NEZ ROUGE

Refusé.

237-11-16 6.3 DEMANDE DE RÉSERVATION DE SALLE GRATUITE – CARREFOUR BÉNÉVOLE LABRECQUE-LAMARCHE

CONSIDÉRANT la demande de salle gratuite, signée par monsieur Langis Gaudreault du Carrefour Bénévole Labrecque-Lamarche, pour les activités physiques du programme «Vie Active» qui se tiendront les lundis et mercredi de 13H30 à 15H30 à compter du 9 novembre 2016 jusqu'au 14 décembre 2016 ainsi que du 9 janvier 2017 au 31 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} la conseillère Doris Pruneau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon**

ET RÉSOLU

QUE la salle soit accordée gratuitement pour la tenue des activités physiques de la Vie Active pour les dates demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

238-11-16 6.4 SOLICAN – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2017

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour SOLICAN Lac St-Jean, signée par madame Christiane Hudon, directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky**

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche accorde 100\$ à Solican.

Municipalité de Lamarche

Que le poste budgétaire 02 130 494 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

239-11-16

6.5 DEMANDE DE RÉSERVATION DE SALLE GRATUITE – POUR MME IRÈNE PRIVÉ

CONSIDÉRANT la demande de salle gratuite, signée par Mme Irène Privé pour un lancement de son livre le 26 novembre prochain;
EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Jean-Luc Savinsky
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon**

ET RÉSOLU

QUE la salle soit accordée gratuitement pour la tenue de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 TEL-AID

Refusé.

7. INVITATION

8. CORRESPONDANCE

La directrice générale fait la lecture de la correspondance et en dépose le contenu aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

9. AFFAIRES NOUVELLES

240-11-16

9.1 DÉNEIGEMENT DES SECTEURS EXTERNES AU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la compagnie Entrepreneurs Forestiers Alex et Nico senc est renouvelable tel que stipulé à l'article 1.3;

CONSIDÉRANT QUE le taux de l'IPC pour l'année se terminant au 30 septembre 2016 est de 1.3%;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc
ET APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger**

ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise le renouvellement du contrat des Entreprises Alex et Nico senc pour l'hiver 2016-2017, avec un pourcentage de 1.3% d'augmentation, le tout totalisant 8 116.42\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241-11-16

9.2 AUTORISATION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE POPULAIRE DES JARDINS D'ALMA POUR LES FRAIS DE REFINANCEMENT AU RÈGLEMENT #441

Municipalité de Lamarche

CONSIDÉRANT QUE le règlement #441 pour des frais de refinancement a été dûment autorisé par le MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise un emprunt pour combler le montant connu de 13 900\$ en frais pour le renouvellement de l'emprunt des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
ET RÉSOLU

QUE M. le maire Gilbert Savard et Mme Fabienne Girard directrice générale soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la municipalité de Lamarche pour l'emprunt au montant de 13 900\$ sur cinq ans au taux de 3,20% auprès de la Caisse populaire Desjardins d'Alma.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

242-11-16

9.3 BAIL CAISSE POPULAIRE DES JARDINS

CONSIDÉRANT QUE le bail pour le local de la caisse populaire Desjardins est échu;

CONSIDÉRANT QUE le bail est renouvelable pour une année;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
ET APPUYÉ PAR M. le conseiller Roland Bélanger

ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise M. le Maire Gilbert Savard et Mme Fabienne Girard d.g. à signer tout document pour et au nom de la municipalité de Lamarche, dans la signature du bail avec la Caisse populaire Desjardins d'Alma.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

243-11-16

9.4 AUTORISATION À LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de la société de généalogie de Québec pour inscrire les armoiries de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
ET APPUYÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Lamarche autorise la Société de généalogie de Québec, à inscrire les armoiries de notre municipalité, dans ***L'Armorial du Québec***. À cette fin, nous faisons parvenir à la Société de généalogie de

Municipalité de Lamarche

Québec, à l'attention du Comité d'héraldique, une copie des armoiries (8 ½ x 11 po) avec la signification des symbolismes illustrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

244-11-16 9.5 ACHAT DE PNEUS POUR LE NOUVEAU CAMION MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le nouveau camion municipal n'a pas de pneus d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu une soumission de prix pour 6 pneus de chez GCR;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réjean Gagnon
ET APPUYÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise la dépense pour l'achat de 6 pneus à clous de chez GCR au prix de 1 417.64\$ pour le nouveau camion municipal.

Que le poste budgétaire 02 320 525 soit imputé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. TOURNÉE DES CONSEILLERS

M. le maire donne la parole aux élus, chacun donne l'information des dossiers qui leurs sont dévolus.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire, Gilbert Savard, invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

245-11-16 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés,

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Doris Pruneau
APPUYÉ PAR M. le conseiller Réjean Savinsky
ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée, il est 21 H 40.

Je, soussigné Gilbert Savard, maire de la municipalité de Lamarche ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.

M. Gilbert Savard, maire


Mme Fabienne Girard, directrice générale

Municipalité de Lamarche

CORRECTIF AU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE le conseil adopté la résolution # 234-11-16 à la séance du 7 novembre 2016;

ATTENDU QUE, dans la rédaction de la résolution le deuxième «CONSIDÉRANT» n'est pas concerné par les lieu des travaux;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 202.1 du Code municipal, le greffier peut modifier une écriture pour y corriger une erreur qui apparait de façon évidente à la simple lecture des documents;

EN CONSÉQUENCE :

Je soussignée, Fabienne Girard, greffière de la municipalité de Lamarche, à la résolution # 234-11-16, corrige et spécifie le bon nom de la compagnie.

FAIT ET SIGNÉ à la municipalité de Lamarche, ce 2016-11-15


Fabienne Girard greffière et D.G.
Municipalité de Lamarche